



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAC Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, **Conseillers communautaires Titulaires**

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.


Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	18/12/2015
Accusé réception le	18/12/2015
Numéro de l'acte	2015-0407 DE
Identifiant unique	105648992

N°: 27

Date réception Préfecture

<p>Conseil du 11/12/2015</p>  <p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN SERVICE URBANISME - HABITAT</p>	<p>Identifiant : 2015-0407</p>	<p>Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :</p>
	<p>Titre : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de Grand Poitiers - P.J. : Orientations du PADD</p>	
	<p>Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 19/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015</p>	
	<p>Rapportée par : BERNARD CORNU & DOMINIQUE CLEMENT</p>	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 2. Urbanisme

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Documents d'urbanisme

Ce sujet fait l'objet de plusieurs engagements de l'Agenda 21 : «lutter contre le changement climatique», «préserver les ressources », « développer les solidarités » et « consommer autrement ». En effet, le Plan Local d'Urbanisme, document faisant l'objet d'une large concertation, s'inscrit dans une démarche qui vise à la maîtrise de l'étalement urbain, une plus grande qualité des projets de construction et de rénovation et le développement des mixités urbaine et sociale. Il définit l'équilibre entre espaces agricoles, naturels et urbains dans l'agglomération et les principes, orientations et prescriptions permettant sa mise en oeuvre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5215-20-1

VU le Code de l'Urbanisme notamment les articles concernant les plans locaux d'urbanisme, soit, en sa partie législative, les articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants, et, en sa partie réglementaire, les articles R.121-1 et suivants, R.123-1 et suivants, et, plus particulièrement, l'article L.123-1-9 relatifs au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

VU la délibération en date du 26 juin 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers engageant la procédure de révision n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grand Poitiers.

CONSIDERANT le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu lors de la réunion de la Conférence Intercommunale des Maires du 5 novembre 2015.

Parmi les différentes pièces composant le PLUi de Grand Poitiers, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'élément stratégique qui définit les orientations générales du projet de territoire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	18/12/2015
Accusé réception le	18/12/2015
Numéro de l'acte	2015-0407 DE
Identifiant unique	105648992

L'article L.123-1-3 du code de l'urbanisme précise que le PADD définit les orientations générales des politiques :

- d'aménagement
- d'équipement
- d'urbanisme
- de paysage
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant :

- l'habitat
- les transports et les déplacements
- les réseaux d'énergie
- le développement des communications numériques
- l'équipement commercial
- le développement économique et les loisirs.

Enfin, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L.123-1-9 de ce même code, un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de Grand Poitiers et dans chaque Conseil municipal des communes membres sur les orientations générales du PADD.

Lors de la précédente révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand Poitiers, approuvée le 28 juin 2013, la création du PADD du PLU actuel a fait l'objet d'un important travail partagé par tous les acteurs du territoire notamment sous forme d'ateliers d'acteurs et de contributions de différentes instances dont le Conseil de Développement Responsable.

Les évolutions des orientations générales du PADD proposées reprennent les objectifs de la révision du PLU qui sont d'actualiser, de conforter et de préciser le projet précédent en intégrant :

- les différentes réflexions communautaires conduites depuis la précédente révision notamment en matière de développement numérique, d'énergie, d'adaptation au changement climatique...
- les réflexions conduites en matière de patrimoine naturel et urbain pour préserver et mettre en valeur ces éléments dans un projet patrimonial restant en partie à définir et permettant aux collectivités de jouer un rôle actif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de Grand Poitiers
- les évolutions issues de réflexions portées par d'autres acteurs à des échelles territoriales différentes, notamment sur les thèmes de l'eau (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne 2016-2021), des risques (Plan de Prévention des Risques Naturels), de la biodiversité (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ou des infrastructures (Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe-Atlantique)
- les dynamiques en matière d'habitat et de déplacement avec le souci de renforcer la cohérence des politiques d'habitat, de déplacements et d'aménagement au niveau local en permettant que le PLU intercommunal tienne lieu de programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- la commune de Ligugé pour couvrir l'intégralité du territoire de Grand Poitiers.

Elles sont présentées dans le document joint en annexe.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	18/12/2015
Accusé réception le	18/12/2015
Numéro de l'acte	2015-0407 DE
Identifiant unique	105648992

Il vous est proposé de valider les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers telles que présentées dans le document joint en annexe.

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Abstention : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	18/12/2015
Accusé réception le	18/12/2015
Numéro de l'acte	2015-0407 DE
Identifiant unique	105648992